AR Prefecture
046-214600017-20260522-2026_45-DE
Reçu le 29/05/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
46 - LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	10
• votants	14
• absents	1
• exclus	

De la commune d'Albas — DELIBERATION N°2026-45

Séance du 22 mai 2026 — à 19 heures 30

Date de convocation :
15 mai 2026

Date d'affichage :
15 mai 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. ALAUX Jean-Pierre

Objet

Validation du devis concernant la réfection de la cour de l'école.

Étaient présents :

Mmes Mie BEAUVILLAIN, Noémie BOUYEUX, Laura HESLENFELD, Marie-France QUEBRIAC, Catherine PREVOT, Jolanda VAN DE LAAR.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Lionel CURT, Marc DECOUDIN, Dominique FLERON.

Représentés :

Didier GUYOT a donné pouvoir à Catherine PREVOT
Daniel ROUDIERE a donné pouvoir à Marc DECOUDIN
Pauline ROBEDAT a donné pouvoir à Lionel CURT
Melha MAMMERI a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX

Absent :

Jérôme COUTURE

Secrétaire de séance :

Mme BOUYEUX Noémie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, au cours de l'été 2026, de refaire la cour de l'école.

Pour ce projet, quatre entreprises ont été consultées. Une entreprise n'a pas répondu à la consultation et une autre n'a pas souhaité remettre d'offre en raison de l'éloignement géographique.

Seules deux entreprises ont transmis des devis détaillés :

- l'entreprise MARCOULY pour un montant de 7 399 € HT ;

- l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 10 880 € HT.

AR Prefecture
046-214600017-20260522-2026_45-DE
Reçu le 29/05/2026

Après examen des propositions, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le choix de l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise MARCOULY d'un montant de 7 399 € HT pour la réfection de la cour de l'école ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Cahors le .

Publié ou notifié le .

Fait à Albas, le 28 mai 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS 46140 (LOT)